Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260520-20260512_06B-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Mai 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 06 mai 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 28

Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 5

Danièle KHA à Michaël QUERNEZ
Christophe COUIC à Stéphanie MINGANT
Emilie CERISAY à Marie-Madeleine BERGOT
Arnaud LE PENNEC à Maxime PADELLEC
Pierre GUILLON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Frédérique DIETER

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260520-20260512_06B-DE

6. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Exposé :
Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
L'institution du Compte financier unique (CFU) pour les collectivités territoriales poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- améliorer la qualité des comptes locaux ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La Ville de Quimperlé s'est inscrite dans cette réforme depuis 2023.
Il convient en conséquence de soumettre le Compte financier Unique de l'exercice 2025 au Conseil municipal pour approbation.
Proposition :

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique,
Vu l'article L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales prévoyant l'arrêt du compte de gestion du comptable par le Conseil municipal,
Vu les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territorial et notamment l'article L 1612-12,

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Principal et des Budgets Annexes au titre de l'exercice 2025.

Le Maire quitte la séance du Conseil Municipal le temps du vote
En l'absence de la première adjointe, le précédent dans l'ordre du tableau, Maxime PADELLEC, 2ème adjoint soumet les CFU à l'approbation du Conseil Municipal.

CFU Budget principal

6 ABSTENTIONS : Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

CFU Budget annexes – Commerces Place Hervo

6 ABSTENTIONS : Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

CFU Budget annexe Régie – Photovoltaïque

6 ABSTENTIONS : Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Décision : **Le Conseil municipal donne son accord à la majorité**

Le secrétaire,

Madame Frédérique DIETER

Le Président de séance

Monsieur Maxime PADELLEC

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)